

Le conseil municipal d'Huriel s'est réuni le **31 mai deux mil vingt-trois** à dix-neuf heures, à la mairie, en session ordinaire, au nombre de dix-huit à 19 heures sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-six mai deux mil vingt-trois.

PRÉSENTS : **ABRANOWITCH Stéphane - SUREAU Delphine - TABOURET Valérie - PENAUD Jean-Pierre - LAURENT Serge - CHABROL Jean-Elie - PIAT Jacques - AVELINE Pauline - BONEMAISON Frédéric - BOUTET Samantha - DEF-FONTIS Sandrine - DESGRANGES Antoine - MAGNIERE Mathieu - MAUME Christelle - OGAR Elodie - BERTHELIER Frédéric - NAQUET Corinne - BOURICAT Gérard,**

POUVOIRS :

MELSEN Elise à TABOURET Valérie

DUMONT Serge à ABRANOWITCH Stéphane

GODET Véronique à SUREAU Delphine

GRATIAN Caroline à BOUTET Samantha

BLONDRON Alain à OGAR Elodie

Madame Delphine **SUREAU** a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2023 à l'unanimité

1. DM n°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2023 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à transférer 5300 € du compte 2031 au compte 2188 dans l'opération n°542 « salle de la Toque », sans incidence sur l'équilibre du budget, pour les paiements de l'alarme et du parquet à la Toque.

2. ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DU RESTAURANT

La maîtrise d'œuvre de la création d'un restaurant a été confiée au cabinet d'architecte, de M. JF BRUN.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 janvier 2023 pour l'ouverture des plis des entreprises, et le 10 février 2022 pour l'attribution des marchés de travaux selon le tableau suivant :

Lot	Nom	Entreprise	PRIX HT	libellé PSE	PSE HT	TOTAL HT	Prix TTC	PSE TTC	TOTAL TTC
1	Gros Œuvre	FERNANDES Maçonnerie	142 270,00 €		- €	142 270,00 €	170 724,00 €		170 724,00 €
2	Charpente bois trad	LAZARO	14 893,77 €	Solivage	920,44 €	15 814,21 €	17 872,52 €	1 104,53 €	18 977,05 €
3	Couverture	LAZARO	69 820,13 €	Couverture bâtiment brique	9 124,43 €	78 944,57 €	83 784,16 €	10 949,32 €	94 733,48 €
4	Menuiserie Alu	MIROITERIE DE LA LOUE	28 901,30 €		- €	28 901,30 €	34 681,56 €		34 681,56 €
5	Menuiserie bois ext et int	AURICHE	24 755,10 €	Stores intérieurs	3 111,91 €	27 867,01 €	29 706,12 €	3 734,29 €	33 440,41 €
6	Platrerie peinture	SAS SOGEB MAZET	59 000,00 €	Peinture avant-toit et égout salle	273,70 €	59 273,70 €	70 800,00 €	328,44 €	71 128,44 €
7	Carrelage	ZANELLI	11 991,60 €		- €	11 991,60 €	14 389,92 €		14 389,92 €
8	Sols souple	SAS SOGEB MAZET	6 900,00 €		- €	6 900,00 €	8 280,00 €		8 280,00 €
9	Electricité	CT ELEC	21 571,30 €	Stores intérieurs Sonorisation Télévision	3 694,74 €	25 266,04 €	25 885,56 €	4 433,69 €	30 319,25 €
10	Sanitaire mat cuisine clim	DUMAS GIRY	53 382,15 €		- €	53 382,15 €	64 058,58 €		64 058,58 €
11	Parois chambre froide	GC2M	25 720,00 €		- €	25 720,00 €	30 864,00 €		30 864,00 €
		TOTAL	459 205,35 €		17 125,23 €	476 330,58 €	551 046,42 €	20 550,27 €	571 596,69 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de la commission d'appel d'offre, attribue les marchés de création du restaurant, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux.

3. FRAIS DE NOTAIRE DE LA PARCELLE AA122 DU RESTAURANT AVEC L'EPF AUVERGNE

Monsieur le Maire rappelle que l'EPF Auvergne a acheté un bâtiment sur la parcelle AA122, destiné à la création d'un restaurant, qu'elle a concomitamment revendu à la commune d'HURIEL, le 29 novembre 2022. Par courrier du 3 mai 2023, l'EPF Auvergne demande à la commune de rembourser la moitié des frais de notaire qui s'élèvent à 1 228 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, accepte le remboursement de la moitié des frais d'acquisition de la parcelle A122, à l'EPF Auvergne. Les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

4. TARIFS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que la tarification pratiquée en 2023-2024 est un tarif unitaire selon la formule choisie par les parents, dès lors que les conditions du règlement intérieur sont respectées pour prévenir d'une absence. Il présente les tarifs qui ont été validés en commission enfance avec une légère augmentation pour tenir compte de l'augmentation du coût de revient du repas.

PAUSE MÉRIDIENNE		
FORMULE		Tarif (prix unitaire du repas) Année scolaire 2023-2024
COMMUNE	4 jours par semaine	3,55 €
	1 à 3 jours par semaine	4,00 €
HORS COMMUNE	4 jours par semaine	5,10 €
	1 à 3 jours par semaine	5,55 €
	Repas adulte	6,30 €
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE		
PRESTATION		Tarif (prix unitaire du repas) Année scolaire 2023-2024
	Goûter par enfant	0,80 €
COMMUNE	Repas mercredi	3,55 €
HORS COMMUNE	Repas mercredi hors commune ou exceptionnel	4,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 contre (NAQUET Corinne, OGAR Elodie, BOURICAT Gérard, BLOND RON Alain, BERTHELIER Frédéric), approuve les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2023-2024.

5. EMPLOI CIVIQUE 2023

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un emploi civique pour le service Pôle enfance sur un contrat de 28 h00 à compter du 28 août 2023 pour un an en temps de travail annualisé.

6. FONDS VERTS POUR LES ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 23040624

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 avril 2023 l'autorisant à solliciter, les Fonds Verts auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires ainsi que le département 03, pour un diagnostic thermique sur les bâtiments communaux réalisé par le cabinet LACLAUTRE pour 27 180 € TTC soit 22 650 € HT.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel modifié				
Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Taux	Montant	Libellé
Diagnostic énergétique	27 180,00 €	80%	21 744,00 €	Fonds verts
		20%	5 436,00 €	Autofinancement
Total	27 180,00 €	100%	27 180,00 €	Total

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds verts pour 80% soit pour 21 744 €.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Présentation de l'application « toute mon année » par Valérie TABOURET adjointe à l'enfance.

Mise en place par le Pôle enfance, cette application gratuite va permettre aux familles de consulter des photos, des textes, des informations sur ce qui se passe au sein du Pôle enfance.

A la fin de l'année les parents auront la possibilité d'acheter le livre photo mis en place par le biais de l'application.

- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, obligatoire à mi-mandat.
- Renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du crédit Agricole.
- Courrier de la préfecture autorisant la commune à percevoir plus de 80% de subvention pour refaire la toiture de l'église Notre-Dame à Huriel.
- La commune et la communauté de communes du pays d'HURIEL disposent d'une enveloppe commune d de 75 000 € du programme Petites villes de demain auprès du département 03 pour faire réaliser des études : Maraîchage (communauté de communes du pays d'HURIEL), Mobilité douce et place du champ de foire (commune d'Huriel) ;
- Proposition de l'association Huriel au fil des siècles de réaliser, en collaboration avec la commune d'Huriel,
 - des panneaux sur les maîtres sonneurs, par exemple qui peuvent être installés temporairement dans la Toque.
 - Un livret sur l'historique de la Toque
- Réalisation et financement d'une étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase par le SDE03.
- Distribution du bulletin municipal fin de semaine 22
- Inauguration officielle de la Toque le samedi 3 juin à 11h00
- Réunion de travail du conseil municipal pour l'habitat partagé le 6 juin 2023

Date du prochain conseil municipal 12 juin 2023